



U.C.S.A.-cgt

La Cfdt retire sa signature de l'accord du 28 mai 2013

La politique de la chaise vide

La CGT de FTV a pris connaissance de la décision de la Cfdt de retirer sa signature de l'accord collectif. Ce retrait, qui marque une forme d'impuissance, sera sans conséquence sur la validité de l'accord qui continuera à s'appliquer.

Le seul effet pour cette organisation syndicale sera en réalité, et contrairement à ce qu'elle affirme, **de prendre le risque de s'exclure des différentes commissions de suivi de l'accord et même de se priver de la possibilité d'en demander la révision.**

Les arguments avancés nous paraissent bien peu convaincants. Pour ce qui nous concerne, ce n'est pas parce que les conditions d'application d'un accord sont compliquées et souvent conflictuelles, que certaines directions essayent d'en faire une lecture au rabais, qu'il faut "jeter le bébé avec l'eau du bain" et prendre le risque de priver les salariés de l'entreprise de toute couverture conventionnelle.

Personne ne peut nier que l'accord du 28 mai 2013 contient des dispositions contestables et qui ont fait l'objet de réserves de la part de la CGT lors de la signature. Certaines de ces dispositions font d'ailleurs l'objet de discussions ultérieures et productives, comme c'est le cas pour le temps de travail des salariés de l'ex Unité de Fabrication de France 3 qui avaient fait une grève de 22 jours au moment de la signature de l'accord.

On se souvient que la CGT s'était opposée au "saucissonnage" des négociations. Il aura surtout permis à la direction de faire signer des textes successifs (notamment par ceux qui retirent aujourd'hui leur signature) et limité les possibilités d'harmonisation entre les catégories professionnelles.

Nous n'avons pas oublié les difficultés que nous avons rencontrées pour améliorer le texte sur la question du temps de travail des journalistes, dès lors qu'il avait été "verrouillé" par la signature du « relevé de conclusion du 15 février 2012 » accepté par plusieurs organisations syndicales mais refusé par la CGT. Sur le temps de travail en particulier, la CGT ne baisse pas les bras, elle choisit de rester en piste pour être en capacité de mener toutes les formes de batailles possibles.

Faut-il voir dans ce retrait de signature la proximité d'échéances électorales au Siège ? Est-ce là l'occasion de faire un effet d'affichage en tentant d'embrouiller les esprits ? Ce serait le signe d'une sérieuse perte de boussole revendicative de la part de nos collègues.

Paris, le 18 décembre 2014